

4 octobre 1976

Préparation de la 3e Conférence ministérielle européenne sur  
l'environnement en Suisse en 1979. Représentation

- Département politique et département de l'intérieur. Proposition commune du 15 septembre 1976 (annexe)  
 Département de justice et police. Co-rapport du 28 septembre 1976 (adhésion)  
 Département des finances et des douanes. Co-rapport du 22 septembre 1976 (adhésion)  
 Département de l'économie publique. Co-rapport du 30 septembre 1976 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. La Suisse sera représentée au Comité des hauts fonctionnaires chargé de préparer la troisième Conférence ministérielle européenne sur l'environnement, qui aura lieu en Suisse en 1979, par
  - M. Alfred Wacker, ambassadeur, représentant permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe (en vue de sa désignation comme président du Comité des hauts fonctionnaires);
  - M. Theodor Hunziker, chef de la division de la protection de la nature et du paysage à l'inspection fédérale des forêts;
  - M. Paul Dumuid, adjoint scientifique à l'office fédéral de la protection de l'environnement;
  - le chef du service de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux à la direction des organisations internationales du département politique ou son suppléant.
2. Cette délégation informera régulièrement le Bureau du Délégué à l'aménagement du territoire et le directeur de la Station de recherches en chimie agricole et sur l'hygiène de l'environnement des travaux du Comité des hauts fonctionnaires.
3. Une indemnité journalière de 100 francs, en plus de leurs frais de voyage, sera allouée aux prénommés - à l'exception de l'ambassadeur Wacker - pour les réunions qui auront lieu à Strasbourg.

Extrait du procès-verbal:

- EPD 10 (DIO) pour exécution
- EDI 10 (GS, OFI, AfU) pour exécution
- JPD 5 (GS, DRP) pour connaissance
- FZD 7 pour connaissance
- EVD 10 " "
- EFK 2 " "
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

*Schubert*



DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL  
 DEPARTEMENT FEDERAL DE L'INTERIEUR

o.121.320.133-BOU/ch

Berne, le 15 septembre 1976

Distribuée

Au Conseil fédéral

3<sup>e</sup> Conférence ministérielle  
 européenne sur l'environnement

I

Par votre décision du 1er mars 1976, vous avez approuvé notre proposition commune du 16 février concernant la participation de la Suisse à la 2<sup>e</sup> Conférence ministérielle européenne sur l'environnement.

Cette Conférence a eu lieu à Bruxelles les 23 et 24 mars 1976 et le chef de la délégation suisse, M. Hans Hürlimann, conseiller fédéral, a confirmé l'invitation formulée à Vienne, en 1973, à tenir la troisième Conférence de ce type dans notre pays, probablement à Genève, au printemps 1979.

Avec votre assentiment, une somme de 70'000 francs a été inscrite à ce titre dans le plan financier de la Confédération.

II

Lors de leur 259<sup>e</sup> réunion, les délégués des ministres du Conseil de l'Europe ont pris note de l'invitation suisse, telle qu'elle est formulée dans la Résolution No 4 de la Conférence de Bruxelles.

./.

En application de ce texte, la 3<sup>e</sup> Conférence aura un double but:

- 1) examiner les résultats acquis depuis 1973 et recommander des actions futures;
- 2) examiner les orientations qui devraient être prises en matière de protection de l'environnement.

La Suisse, en tant que pays hôte, a l'intention de proposer comme thème général les relations entre les concepts de protection de l'environnement et d'aménagement de l'espace rural. De l'avis des offices concernés, ce thème devrait être traité dans toute son ampleur et selon une méthode pluridisciplinaire.

### III

Comme ce fut le cas pour les éditions précédentes, un comité de hauts fonctionnaires préparera la troisième Conférence et il sera présidé par un Suisse. Ce comité se réunira probablement trois fois à Strasbourg (la première réunion étant prévue pour le mois de novembre prochain) et une fois en Suisse. Dans ces conditions, nous avons pensé à notre Représentant permanent auprès du Conseil de l'Europe pour la présidence dudit comité.

Le thème choisi, s'il est accepté par les autres Etats membres, impliquera une étroite collaboration entre l'Inspection fédérale des forêts et l'Office fédéral de la protection de l'environnement. C'est pourquoi la délégation suisse - appuyée par les directeurs de ces deux offices - devrait comprendre le chef de la Division de la protection de la nature et du paysage à l'Inspection fédérale des forêts et le coordonnateur de l'Office fédéral de la protection de l'environnement ainsi que le chef du Service de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux de

-3-

la Direction des organisations internationales du Département politique ou son suppléant.

Etant donné les liens étroits qui existent entre les conférences européennes des ministres de l'environnement et de l'aménagement du territoire, la délégation suisse devrait informer régulièrement le Bureau du Délégué à l'aménagement du territoire des travaux du Comité des hauts fonctionnaires. Au demeurant, ce Bureau pourra être appelé à participer à l'organisation de la 3<sup>e</sup> Conférence ministérielle européenne sur l'environnement.

Il en est de même de la Division de l'agriculture, en raison du thème proposé par la Suisse. Le directeur de la Station de recherches en chimie agricole et sur l'hygiène de l'environnement, à Liebefeld-Berne, devrait donc être tenu au courant des travaux du Comité des hauts fonctionnaires et invité, lui aussi, à prendre part à l'organisation de ladite Conférence.

Département politique fédéral IV

Département fédéral de l'intérieur

Le Département politique et le Département de l'intérieur ont donc l'honneur de

proposer conjointement :

1. La Suisse sera représentée au Comité des hauts fonctionnaires chargé de préparer la troisième Conférence ministérielle européenne sur l'environnement, qui aura lieu en Suisse en 1979, par
  - M. l'Ambassadeur Alfred Wacker, représentant permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe (en vue de sa désignation comme président du Comité des hauts fonctionnaires);

./.

-4-

- M. Theodor Hunziker, chef de la Division de la protection de la nature et du paysage à l'Inspection fédérale des forêts;
- M. Paul Dumuid, adjoint scientifique à l'Office fédéral de la protection de l'environnement;
- le chef du Service de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux à la Direction des organisations internationales du Département politique ou son suppléant.

2. Cette délégation informera régulièrement le Bureau du Délégué à l'aménagement du territoire et le directeur de la Station de recherches en chimie agricole et sur l'hygiène de l'environnement des travaux du Comité des hauts fonctionnaires.
3. Une indemnité journalière de 100 francs, en plus de leurs frais de voyage, sera allouée aux prénommés - à l'exception de l'Ambassadeur Wacker - pour les réunions qui auront lieu à Strasbourg.

Département politique fédéral

Département fédéral de  
l'intérieur

Graber

Hürlimann

Pour co-rapport:

- au Département de justice et police,
- au Département des finances et des douanes,
- au Département de l'économie publique.

Extrait du procès-verbal:

- au Département politique (Direction des organisations internationales) en 10 exemplaires;

./.

4. Oktober 1976

Förderung der Hochschulen und die Forschung

- au Département de l'intérieur (Inspection des forêts et Office de la protection de l'environnement) en 10 exemplaires;
- au Département de justice et police (Bureau du Délégué à l'aménagement du territoire) en 3 exemplaires;
- au Département des finances et des douanes, en 3 exemplaires;
- au Département de l'économie publique, en 3 exemplaires.

Departement des Innern. Mitbericht vom 22. September 1976 (Beilage)

Energiewirtschaftsdepartement. Mitbericht vom 20. September 1976 (Zustimmung)

Departement des Innern. Mitbericht vom 7. September 1976 (Beilage)

Departement des Innern. Stellungnahme vom 22. September 1976 (Beilage)

Finanz- und Zolldepartement. Vernehmlassung vom 24. September 1976 (Beilage)

Departement des Innern. 2. Stellungnahme vom 24. September 1976 (Beilage)

Departement des Innern. Neue Stellungnahme vom 28. September 1976 (Beilage)

Finanz- und Zolldepartement. Vernehmlassung vom 1. Oktober 1976 (Beilage)

Gestützt auf den Antrag des Departements des Innern und auf das Mitspracherecht sowie aufgrund der Beratung hat der Bundesrat

b e s c h l o s s e n :

über die Förderung der Hochschulen und die Forschung  
 zu einem Hochschulförderungs- und Forschungs-  
 kredite bewilligungsgesetz über die Bewilligung der Kredite  
 zur Hochschulförderung in der ersten Beitragsperiode gemäss  
 Hochschul- und Forschungsgesetz wird unter Berücksichtigung  
 des Entscheidungsverfahrens genehmigt. Die Ergänzung der Botschaft im  
 Vernehmlassungsverfahren des Finanz- und Zolldepartements vom  
 1. Oktober 1976 ist durch das Departement des Innern vorzunehmen.

Abfertigung:

an:  
 (Bc, HB, Br, Sa) zum Vollzug  
 (NS 3, AWP 6, ID 1) "  
 zur Kenntnis

Für getreuen Auszug,  
 der Protokollführer:

*SA WALT*